



## **LETTRE OUVERTE**

**du Personnel d'Insertion et de Probation et des Secrétaires Administratives  
du SPIP de la Haute-Garonne**

**Syndiqués et non syndiqués**

**AU BORD DE L'ASPHYXIE !**

A l'heure où la loi impose l'affectation de tous les dossiers à un CPIP, le nombre de mesures par conseiller atteint un seuil inquiétant dans notre service. Un CPIP à temps complet peut atteindre 167 mesures (la majorité est à 140), un CPIP à temps partiel à 80% monte jusqu'à 125 mesures.

La politique actuelle du parquet et du SAP entraîne un accroissement important du nombre d'enquêtes dans le cadre de l'article 723-15 sur un laps de temps très court, avec un turn over très élevé sur ces dossiers. Nous sommes en bout de chaîne de ce processus, contraints d'absorber la totalité des enquêtes sans qu'aucun filtre ou accord ne soit envisagé en amont.

Par ailleurs, l'arrivée de la contrainte pénale impose de nouvelles prises en charge chronophages.

La mise en place de PPR demande également une préparation importante, qui se juxtapose au travail quotidien.

Le secteur TIG connaît d'importantes difficultés, en particulier liées aux manques de postes et à une absence de prospection. Cette dernière n'est plus une priorité depuis plusieurs années dans les objectifs fixés au niveau du service. Compte tenu des délais contraints d'exécution des TIG, certaines peines pourraient ne pas être exécutées si la situation ne s'améliore pas très rapidement. Une CPIP, qui travaille à 70 %, vient de dépasser les 150 mesures, alors que celle à 100 % en a 213.

Une contractuelle est en charge de 130 mesures, alors qu'elle n'est arrivée qu'en décembre 2014!

Nous ne nions pas les difficultés rencontrées par les cadres sur le SPIP 31/09, ils étaient 4 au lieu de 7 pendant six mois.

Les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés.

Certes, l'arrivée de nouveaux collègues en septembre 2015 devrait réduire à terme la charge de travail, il n'en reste pas moins que dans l'intervalle nous aurons à supporter l'augmentation des mesures et les nouvelles missions qui nous incombent.

Les règles européennes de la probation prévoient dans l'article 29 : « Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leur famille et, le cas échéant, les victimes. Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires. » La commande institutionnelle de l'Administration Pénitentiaire est de tendre vers une appropriation de ce corpus de règles auxquelles nous donnons toute notre adhésion. Or, nous constatons amèrement que la mise en oeuvre ne suit pas.

Nous tenons aussi à signaler les conditions déplorables de travail (locaux inadaptés, conditions matérielles et sanitaires insuffisantes). Cela peut paraître anecdotique mais nous essouffle au quotidien.

Le secrétariat judiciaire a constaté que depuis quelques mois la charge de travail a considérablement augmenté. En plus des tâches habituelles, le travail s'est diversifié et la charge supplémentaire pose la question d'une insuffisance de personnel administratif. L'augmentation du volume des prises en charge, doublées de nouvelles tâches spécifiques auxquelles il tente de répondre au mieux, se traduit par un climat de pression constante et d'insécurité dû à la crainte de commettre des erreurs dans les missions qui leur sont confiées.

La lassitude de l'ensemble des agents doit être prise en compte. Nous ne disposons pas de conditions qui permettent d'exercer notre métier sereinement. Au-delà de la souffrance au travail pour certains, du découragement pour d'autres, subsiste la volonté d'assurer les missions qui nous sont confiées mais dans des conditions qui le permettent de manière effective.

Nous nous trouvons contraints d'avoir à établir des priorités de manière individuelle dans l'organisation de notre excessive et intenable charge de travail, ce qui est un élément anxigène supplémentaire car c'est une responsabilité qui ne devrait pas nous incomber.

Les agents du SPIP de Toulouse

Milieu ouvert

29 Janvier 2015